|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | **AMBASSADE DU TOGO**  *Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  | **REPUBLIQUE TOGOLAISE**  *Travail- Liberté-Patrie* | |

**34ème session du Groupe de travail** **sur l’Examen**

**Périodique Universel**

Examen de la situation des droits de l’homme

en Angola

*Déclaration de la délégation togolaise*

**Genève, 07 novembre 2019**

14:30-18:00

**Monsieur le Président,**

La délégation togolaise souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation angolaise et la remercie pour la présentation de son rapport national qui met en exergue les évolutions positives enregistrées par l’Angola en matière de promotion et de protection des droits de l’homme.

Le Togo encourage l’Angola à accélérer le processus d’adoption du cadre juridique visant à mettre en conformité le Bureau du Médiateur avec les Principes de Paris et celui de la ratification de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Mon pays souhaite formuler les recommandations suivantes à l’Angola :

* Ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Convention internationale sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;
* Accélérer la mise en œuvre de la loi sur le droit d’asile et le statut de réfugié adoptée en 2015, notamment en mettant en place des procédures d’asile équitables et efficaces afin de faciliter aux demandeurs d’asile et des réfugiés l’accès aux services sociaux de base.

Le Togo souhaite à l’Angola plein succès dans la mise en œuvre des recommandations issues du présent examen.

**Je vous remercie !**